CIRCULAIRE CDG90

16/17

20/04/2017

RIFSEEP: INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DGCL et DGFIP

- ➤ <u>Décret 2016-1916 du 27 décembre 2016</u> modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat;
- Arrêté du 27 décembre 2017 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat :
- ➤ <u>Circulaire du 3 avril 2017</u> du ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales et du ministère de l'économie et des finances ;
- Les circulaires CDG90 n° 8-2016, et 18-2016 afférentes au RIFSEEP;
- Au vu de la circulaire du 3 avril 2017 et de la foire aux questions consacrée au RIFSEEP qui peut être consultée sur internet <u>collectivites-locales.gouv.fr</u>, la question de l'éligibilité immédiate des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux au RIFSEEP n'est pas clairement tranchée.
- Compte-tenu que la circulaire de la DGCL du 3 avril 2017 prend position pour une transposition possible dès le 1^{er} janvier 2017, il est peu probable que les collectivités qui feraient aujourd'hui le choix de délibérer dès à présent pour les deux cadres d'emplois techniques de catégorie C (adjoints techniques et agents de maîtrise) aient à redouter des observations de la préfecture.
- La PFR et l'IFRST (décret n° 2002-1105 du 30 août 2002) ayant été abrogées depuis le 31 décembre 2015, les collectivités qui versent ces indemnités notamment aux attachés, aux conseillers et aux assistants socio-éducatifs « doivent délibérer à présent dans les meilleurs délais » afin de leur substituer le RIFSEEP si elles souhaitent continuer à verser un régime indemnitaire.
- Même, si elles ne sont pas formellement abrogées, les autres primes (IAT et IEMP, par exemple) ne peuvent plus être attribuées dès lors que les corps de l'Etat pris en référence bénéficient du RIFSEEP.

Notons pour autant que la DGCL laisse aux collectivités un délai raisonnable.

	Filières et cadres d'emplois	Etat -statut particulier décret n°	Date limite d'adhésion	Arrêté fixant les montants de référence	FPT -statut particulier décret n°
ADMIN	administrateur	99-945	1er juillet 2015	arrêté du 29 juin 2015	87-1097
	attaché	2013-876	1er janvier 2016	arrêté du 3 juin 2015	87-1099
	secrétaire de mairie	2013-876	1er janvier 2016	arrêté du 3 juin 2015	87-1103
	rédacteur	2010-302	1er janvier 2016	arrêté du 19 mars 2015	2012-924
	adjoint administratif	2006-1760	1er janvier 2016	arrêté du 20 mai 2014	2006-1690
	ingénieur en chef	2009-1106	1er janvier 2017	arrêté en cours d'élaboration	2016-200
	ingénieur	2005-631	1er janvier 2018	non publié	2016-201
	technicien	2012-1064	1er janvier 2018	non publié	2010-1357
_	adjoint technique	2006-1761	1er janvier 2017	modification en attente de	
EC				publication de l'annexe de	
폴				<u>l'arrêté du 28 avril 2015</u>	2006-1691
TECHNIQUE	agent de maîtrise	2006-1761	1er janvier 2017	modification en attente de publication de l'annexe de l'arrêté du 28 avril 2015	88-547
	adjoint technique des établis-	91-462		Tarrete du 28 avril 2015	00-347
	sements d'enseignement	01 102	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		2007-913
SPORT	conseiller des activités physiques et sportives	85-721	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		92-364
	éducateur des activités physiques et sportives	2010-302	1er janvier 2016	arrêté du 19 mars 2015	2011-605
	opérateur des activités physiques et sportives	2006-1760	1er janvier 2016	arrêté du 20 mai 2014	92-368
	conservateur du patrimoine	2013-788	1er janvier 2017	arrêté en cours d'élaboration	91-839
	conservateur de bibliothèque	92-26	1er septembre 2017	non publié	91-841
	attaché de conservation du patrimoine	92-29	1er septembre 2017	non publié	91-843
	bibliothécaire	92-29	1er septembre 2017	non publié	91-845
CULTURE	assistant de conservation du patrimoine et	0044 4440	1er septembre 2017	non publié	0044 4040
	des bibliothèques adjoint du patrimoine	2011-1140 95-239	1er janvier 2017	arrêté du 30 décembre 2016	2011-1642
Ã	directeur d'établissement	2001-1174	exclu (réexamen	anote da de desemble 2010	2006-1692
	d'enseignement artistique	2001 1174	avant le 31 déc 2019)		91-855
	professeur d'enseignement artistique	72-581	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		91-857
	assistant d'enseignement artistique	72-581	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		2012-437
ANIM	animateur	2010-302	1er janvier 2016	arrêté du 19 mars 2015	2011-558
	adjoint d'animation	2006-1760	1er janvier 2016		
M			2	arrêté du 20 mai 2014	2006-1693

	Filières et cadres d'emplois	Etat -statut particulier décret n°	Date limite d'adhésion	Arrêté fixant les montants de référence	FPT -statut particulier décret n°
SOCIAL	conseiller socio-éducatif	2012-1099	1er janvier 2016	2// 1 2// 2015	0040 400
	assistant socio-éducatif	2012-1098	1er janvier 2016	arrêté du 3 juin 2015 arrêté du 3 juin 2015	2013-489 92-843
	éducateur de jeunes enfants	2015-802	1er juillet 2017	non publié	95-31
	moniteur éducateur et intervenant familial	75-789	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)	non poons	2013-490
	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	2006-1760	1er janvier 2016	arrêté du 20 mai 2014	92-850
	agent social	2006-1760	1er janvier 2016	arrêté du 20 mai 2014	92-849
	médecin	91-1025	1er juillet 2017		92-851
	psychologue	96-158	1er juillet 2017		92-853
MEDICO-SOCIAL	sage-femme	2004-1162 2015-303	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		92-855
	cadre de santé paramédical	2004-1162 2015-303	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		2016-336
	cadre territorial de santé infirmier et technicien paramédical	2004-1162 2015-303	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		2003-676
	infirmier en soins généraux (catégorie A)	2005-1597	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		2012-1420
	infirmier territorial (catégorie B : en voie d'extinct°)	2005-1597	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		92-861
	puéricultrice	2005-1597	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		92-857
	auxiliaire de soins	2009-1357	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		92-866
	auxiliaire de puériculture	2009-1357	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		92-855
MED TECH	biologiste vétérinaire pharmacien	2002-262	1er juillet 2017	arrêté en cours d'élabora- tion	92-867
	technicien paramédical	2013-974	exclu (réexamen avant le 31 déc 2019)		2013-262